



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241105-2024\_11\_08-DE

En Exercice : ..... 15  
Présents : ..... 14  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés : 1  
Procurations : ..... 1

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024\_11\_08

**Objet :** Choix du devis pour le palissage des voies communales

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 4 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** Mme CHASSAGNE Annie

**Exclus :**

**Procurations :** Mme CHASSAGNE Annie à Mme MASIN Claudie

**Secrétaire de séance :**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur MESSAHEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de faire le palissage et l'élagage des vois communales.

Il présente deux devis :

- entreprise VAN DER HORST pour 19 769,86 euros TTC
- entreprise ALLARY Sébastien pour 30 252 euros TTC

Il précise que la commission voirie a choisi le devis de l'entreprise VAN DER HORST

Après avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise VAN DER HORST pour un montant de 19 769,86 euros TTC pour effectuer le palissage et l'élagage des voies communales.

A Lussac, le 04/11/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

